

**Avis adopté**

Séance plénière du 29 mars 2023

*Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité,  
une opportunité pour toutes et tous*

**Déclaration du groupe CGT-FO**

Après plusieurs mois d'échanges, de réflexions et de recherche de propositions consensuelles, nous avons abouti à un résultat qui convient parfaitement au groupe FO. Nous espérons que ce travail servira de déclencheur pour qu'enfin la prise de conscience collective de la nécessaire inclusion des personnes en situation de handicap se transforme en actes et se concrétise dans les faits à tous les niveaux sur le terrain.

Profondément attachés à la République et aux valeurs d'égalité qui lui sont essentielles, nous ne pouvons pas accepter que des citoyens soient laissés sur la touche et ne puissent pas accéder aux mêmes droits que le reste de la société. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, du travail, de la culture, du sport ou autre, les personnes en situation de handicap doivent avoir les mêmes droits, de manière effective. Pour le groupe FO, il est important que les politiques publiques et les dispositifs et actions mis en place pour les concrétiser soient pensés dès le départ pour répondre aux besoins de toutes et tous. Les personnes en situation de handicap ne doivent pas être partagées entre la nécessité de redoubler d'imagination pour accéder à tel ou tel dispositif ou se retrouver devant le fait accompli du renoncement.

Cette question de la recherche de l'universalité, qui doit constituer l'amont de toute politique et action publique, a été mise en avant tout au long de cet avis. Pour le groupe FO, cette question est centrale car elle s'inscrit à l'encontre d'une vision qui se développe de plus en plus ces dernières années, davantage favorable à une forme de saucissonnage de la réalité sociale et à la mise en valeur des différences et des particularismes en tant que cadre d'action des politiques publiques. De ce point de vue, cet avis est un retour aux fondements de notre modèle républicain et universaliste. Le groupe FO adhère à cette vision, qui suppose de ne pas créer des îlots qui enferment les personnes en situation de handicap dans leurs particularités, mais renforce au contraire l'universalité de toute action publique. Il est donc important, qu'à tous les niveaux, l'intégration dans les activités sportives des personnes en situation de handicap soit inscrite dans les objectifs à atteindre. La recherche de l'universalité et de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap doit être au cœur de toute construction d'un équipement sportif ; elle doit être intégrée à tous les dispositifs sportifs, à tous les événements sportifs ; l'école, les clubs et fédérations de sport, les collectivités territoriales, les entreprises doivent constituer les lieux où l'intégration sportive et sociale des personnes en situation de handicap devient réalité. Au-delà des questions liées au parasport et à la place qu'il doit avoir dans notre société, il est important que l'inclusion soit recherchée à tous les niveaux de la vie économique et sociale. Disposer des équipements sportifs les plus inclusifs reste limité si les dispositifs de mobilité n'intègrent pas aussi cette problématique. L'inclusion se pense globalement, comme le souligne l'avis, dans un continuum qui s'inscrit dans les cycles d'usage et qui intègre l'objectif d'accessibilité à chaque séquence du cycle.

Le groupe FO salue la qualité de ce travail et les préconisations qu'il formule et espère que les pouvoirs publics vont en tenir compte. Merci Marie-Amélie et Merci Dominique pour ce travail et votre engagement sur ce sujet.

Le groupe **a voté en faveur de cet avis.**